

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière « viandes blanches » du 28 janvier 2016

Le Conseil spécialisé « viandes blanches » de FranceAgriMer s'est réuni le 28 janvier 2016 sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer.

Mesures d'aides aux éleveurs de palmipèdes face à l'influenza aviaire

La DGAL et la DGPE ont présenté aux membres du Conseil les décisions prises dans le but de contrôler l'épizootie actuelle d'influenza aviaire, notamment dans les élevages de palmipèdes du Sud-Ouest touchés par des souches parfois hautement pathogènes.

Compte tenu des enjeux à la fois sanitaires et économiques, différentes mesures fortes seront mises en œuvre pour permettre à la France de retrouver, dans les meilleurs délais, son statut « indemne d'influenza aviaire ».

- la mise en place de mesures pérennes de biosécurité dans tous les élevages de volaille sur le territoire national, étendues au secteur du gibier ;
- l'assainissement de la situation dans la filière palmipède du Sud-Ouest, par la mise en place de vides sanitaires suffisamment longs ;
- une surveillance renforcée dans la zone réglementée et dans la zone indemne, dans tous les maillons de la filière.

L'arrêt de la mise en place de canetons et d'oisons à partir du 18 janvier 2015, acté par un arrêté du 17 janvier, permettra de réintroduire des animaux sains dans les élevages assainis au mois de mai, après le nettoyage et la désinfection des bâtiments, des parcours et des camions de transport.

L'enveloppe de 130 millions d'euros, annoncée par le Ministre, le 26 janvier servira à indemniser les éleveurs et les accouveurs des pertes liées à l'éradication du virus dans les élevages infectés (25 millions) et des pertes de revenus liées au vide sanitaire (105 millions). Ces mesures seront cofinancées par l'Union européenne.

Les éleveurs de palmipèdes gras pourront en outre bénéficier de l'année blanche prévue dans le cadre du renforcement du plan de soutien aux éleveurs, avec une date limite de dépôt des dossiers en DDT fixée au 30 juin 2016.

Pour les entreprises situées en aval de la filière, les mesures seront gérées au cas par cas. Elles consisteront en une indemnisation au titre du chômage partiel pour les salariés ainsi qu'en un report et une exonération de charges. Les entreprises concernées sont invitées à se rapprocher de leur préfecture.

Enfin, les investissements des éleveurs et des accouveurs qui seraient nécessaires seront cofinancés par l'État et les Régions, à raison de 220 millions d'euros sur 5 ans.

Influenza aviaire : suivi quotidien des négociations en cours via Exp@don pour les exportateurs

FranceAgriMer et les services de l'État tiennent les exportateurs informés de l'évolution des négociations lors de réunions hebdomadaires à la DGAL et via le site Exp@don, mis à jour quotidiennement: <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/expadon> Rubrique Documents administratifs et génériques puis Autres documents puis Bilans informations sanitaires.

Situation des marchés dans les secteurs du porc, de la volaille et des œufs

Filière avicole : la consommation de poulet progresse

Si la production de volailles s'est stabilisée dans la plupart des pays européens au cours des dernières années, la Pologne continue de progresser et devance pour la première fois la France en 2015. Le solde du commerce extérieur de l'Union européenne avec les pays tiers s'est encore dégradé en 2015, avec des importations de pièces à forte valeur ajoutée qui creusent l'écart avec des exportations de produits à faible valeur ajoutée.

En France, la consommation de poulet reste dynamique, alors qu'elle s'effrite pour la dinde et le lapin. Les ménages achètent toujours moins de volailles entières au profit des découpes et des élaborés. L'achat de découpes sous signes de qualité progresse.

Côté œufs, les productions européennes et française restent élevées, malgré un fléchissement ces dernières semaines. Les cours, en baisse, suivent l'évolution du prix des matières premières utilisées pour l'alimentation des poules pondeuses.

Filière porcine : la hausse de la production européenne constatée en 2015, devrait se poursuivre en 2016 mais à un rythme plus faible

En 2015, la production européenne de viande de porc a progressé de plus de 2 %, essentiellement du fait de l'Espagne (+ 6,6 %), de la Pologne (+ 3,7 %) et de l'Allemagne (+ 1,1 %). Dans le même temps, les exportations européennes vers les pays tiers ont augmenté de plus de 6 %, sous l'effet de la demande chinoise, en hausse de 50 % par rapport à 2014 (+ 350 000 tonnes). L'Allemagne et l'Espagne ont profité à plein du retrait des États-Unis sur ce marché, pour raisons sanitaires.

Le prix moyen à la production a baissé de 10 % environ par rapport à 2014 (- 18 % en Espagne, - 10 % dans l'Europe du Nord et la Pologne, - 8 % en France). L'offre européenne devrait encore augmenter en 2016, à un rythme toutefois plus faible qu'en 2015.

En France, le poids moyen des porcs à l'abattage a augmenté en 2015 et en début d'année 2016, traduisant une production supérieure à la demande des abattoirs. La trésorerie des élevages porcins continue de se dégrader.

Nouvelle dégradation des résultats des entreprises d'abattage-découpe au 3^{ème} trimestre 2015 dans le secteur porcin

Selon un échantillon représentatif suivi par FranceAgriMer, les résultats des entreprises d'abattage-découpe spécialisées dans le porc, se sont à nouveau dégradés au 3^{ème} trimestre 2015, avec des marges en forte baisse, annulant les progrès constatés au cours des deux premiers trimestres.

Fonds d'allègement des charges pour les éleveurs porcins : bilan des aides versées en 2015

Deux trains de mesures successifs ont été mis en place en 2015 en vue d'alléger les charges des éleveurs du secteur porcin. Le premier fonds d'allègement des charges, spécifique au secteur porcin, a été mis en œuvre en mai 2015 jusqu'à la fin juillet. Les aides versées à 1 018 éleveurs représentent un montant d'un peu plus de 7,7 millions d'euros.

Un second fonds d'allègement des charges lui a succédé à partir de la mi-août jusqu'au 31 décembre 2015 pour les filières d'élevage de ruminants et porcins (dit FAC élevage). Sur les 18 994 dossiers validés par les DDT(M) au 14 janvier, 863 concernaient la filière porcine.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a annoncé le 26 janvier dernier l'abondement du Fonds d'allègement des charges de 50 millions d'euros compte-tenu de la persistance des crises dans certaines filières d'élevage, notamment porcine.

Bilan de l'appel à manifestation d'intérêt sur la contractualisation en filière porcine

En vue de rénover les relations commerciales dans la filière porcine, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a lancé une consultation électronique fin septembre 2015, via un questionnaire en ligne sur le site internet du Ministère. Objectifs : recenser les attentes des acteurs en matière de contractualisation, identifier les leviers, les freins et les préalables à la mise en œuvre d'une contractualisation, identifier les expériences réussies et les projets en ce domaine.

Ouvert à tous les maillons de la filière, ce sondage a recueilli 148 réponses complètes et anonymes, provenant essentiellement de l'amont de la filière notamment d'éleveurs.

La pratique des contrats serait actuellement peu pratiquée dans le secteur porcin, selon les répondants qui souhaiteraient la développer entre les différents maillons de la chaîne (fabricants d'aliments du bétail – distributeurs – éleveurs ; éleveurs - groupements de producteurs – abattoirs...).

Les répondants indiquent une préférence marquée pour les contrats de livraison « physiques ». Les outils financiers du type marchés à terme intéressent peu a priori.

Ils ne voient pas tous les mêmes intérêts à contractualiser. Certains y voient surtout un outil de prescription à destination des fournisseurs sur les caractéristiques des produits à livrer, d'autres un outil de gestion des risques.

Parmi les principaux freins à la contractualisation, les répondants citent d'abord :

- le manque de confiance dans le respect des engagements pris sur la durée ;

- la culture du « spot » ;
- la sensibilisation insuffisante des acteurs de la filière aux intérêts des contrats ;
- la difficulté à déterminer un prix de référence ;
- la standardisation de la production.

La mise en place de nouvelles références de prix/cotations sur les produits ou de nouvelles modalités de détermination du prix et le besoin d'un accompagnement technique ou juridique, sont cités comme des pré-requis au développement de contrats visant à assurer une moindre fluctuation des cours ou la sécurisation des marges. De nombreux répondants sont prêts à s'engager dans une démarche expérimentale.

Le Président du Conseil spécialisé, Jean-Michel Schaeffer, a salué l'intérêt de ce sondage, riche en enseignements qui rejoignent le plan stratégique de la filière et permettront d'orienter ses travaux.

Plans stratégiques des filières viandes blanches : feuille de route 2016

En 2014, le Conseil spécialisé « viandes blanches » de FranceAgriMer a validé des plans stratégiques pour les filières « volaille de chair », « œufs » et « viande porcine ». Ces plans ont été déclinés en programmes d'actions pour la période 2015-2017. Le Conseil a été informé des actions d'ores et déjà abouties, des actions en cours ou en bonne voie de réalisation et des actions qui n'ont pas encore démarré. Les comités préparatoires aux prochains Conseils spécialisés seront chargés d'établir des feuilles de route identifiant les sujets prioritaires sur lesquels les filières souhaitent s'investir en 2016 ainsi que les éventuelles difficultés qui freinent leur avancement.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 28 janvier 2016 :
<http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr